

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE

Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020



EXTRAIT N° 2020.00198 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↔ en exercice : 16
↔ présents : 16
↔ représentés : 0

Date de convocation :

Mercredi 4 Novembre 2020

Secrétaire de séance :

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

DONGES : M. François CHENEAU

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'activités et de services « ZAC de la Providence » à Montoir de Bretagne - LAD SELA - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

Commission : Commission Transition écologique et Aménagement durable

Objet : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation d'activités et de services « ZAC de la Providence » à Montoir de Bretagne - LAD SELA - Approbation

Catherine LUNGART, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du 16 octobre 2012, la CARENE a autorisé la signature du traité de concession confiant à LAD SELA l'opération d'aménagement à vocation d'activités et de services « ZAC de la Providence » située à Montoir de Bretagne, sur une superficie de 9,2 ha. La concession est prévue jusqu'au 31 décembre 2023. L'avant-projet du projet d'aménagement a été mis au point en 2014. La vocation aéronautique de l'opération a été confirmée en 2018.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Compte Rendu d'Activité de la concession de la « ZAC de la Providence », établi par LAD SELA, a été arrêté pour l'année 2019, d'où il ressort que :

- les dépenses de l'exercice 2019 sont de 59 K€ HT qui comprennent des études pour 13 K€ et 11 K€ de coûts d'acquisition. Depuis 2017, une expertise judiciaire est en cours pour évaluer les coûts d'acquisitions et de dépollution des terrains. Une première expertise a été rendue en 2019 concernant la dépollution, elle doit être complétée sur la recherche d'amiante. Aucune recette n'a été constatée cette année.

Le bilan prévisionnel est stable à 4 269 K€, cette situation s'explique par l'attente d'arbitrages à venir. Il s'agit d'identifier les risques financiers inhérents au coût de la dépollution. Une provision de 270 K€ est prévue à cet effet. En conséquence, l'état d'avancement des dépenses n'est que de 14% et l'engagement des travaux est conditionné à l'évaluation des travaux de dépollution. Des aléas importants compte tenu des incertitudes concernant la négociation foncière en cours, les coûts de dépollution, et l'éventuelle évolution du site du point de vue environnemental doivent être relevés.

Côté recettes, les premières cessions sont envisagées en 2022. Les prix de cessions sont estimés de 40 € HT (secteur ouest) à 50 € HT (secteur Est). Une harmonisation des prix au m² entre les deux secteurs à 55 € HT le m² sera recherchée.

La participation du concédant est stable à 1 096 K€ HT. La totalité de la participation sera appelée en 2021.

Pour 2020, 108 K€ HT de dépenses sont prévus, principalement d'études. Aucune recette n'est attendue.

Une convention d'avance de trésorerie a été signée en 2018 pour un montant de 3,1M€. Il est prévu de recourir à l'avance de trésorerie à hauteur 700 K€ en 2020, 400 K€ en 2021 et 10 50K€ après 2022.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par LAD SELA en juin 2020,
- approuve l'état des acquisitions et cessions tel qu'il figure en annexe au compte rendu annuel de concession.

Le Président,
David SAMZUN

ADOpte A L'UNANIMITE

Ce document a été signé électroniquement

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE
LE :

ET AFFICHAGE
LE :
P/Le Président de la CARENE
Et par délégation Sandrine FABLET,
Responsable des Affaires Générales